

Wilson imposera seul sa TVA

Michel Vastel
de notre bureau d'Ottawa

LE MINISTRE des finances a annoncé hier matin à ses homologues provinciaux qu'il renonçait à s'entendre avec eux pour imposer, d'ici janvier 1991, une nouvelle mais unique « taxe de vente nationale ». La décision a été prise par le cabinet fédéral la semaine dernière.

Il y aura donc deux taxes de vente ajoutées au prix affiché de tous les produits, les services et même les repas pris en dehors du domicile. La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante a protesté dès

Ottawa n'a pu s'entendre avec les provinces Les commerçants prédisent le « chaos fiscal »

hier soir contre le dédoublement des bureaucraties qui va accroître la charge des petits commerçants.

La réforme de la taxe fédérale de vente avait été annoncée en juin 1987. Ne s'appliquant aujourd'hui qu'aux produits fabriqués au Canada, elle est de 12 %. La nouvelle taxe de vente « multistades » s'appliquera

toutes les étapes de la fabrication et de la mise en marché des produits, de même qu'à tous les services professionnels et financiers (à l'exception des services médicaux essentiels de la nourriture consommée chez soi). Si la nouvelle taxe est de 8 %, elle serait « neutre » et ne porterait rien de plus que les 13 milliards de la taxe actuelle. Mais le ministre des Finances a déjà annoncé qu'elle pourrait aller jusqu'à 9 %, pour remplacer en même temps la surtaxe de 3 % sur les profits des entreprises.

Quant on lui a demandé hier si la réforme de la taxe de vente fédérale serait toujours « neutre », il a ren-

voyé les journalistes à son budget de jeudi prochain.

Dès le mois de juin 1987, Michael Wilson a tenté d'amener les provinces à se joindre à sa réforme de telle sorte qu'on n'aurait eu qu'une seule taxe pour les deux paliers de gouvernement. L'assiette de l'imposition des provinces se trouvant du même coup élargie, leur taux de taxe de vente aurait diminué. Ainsi, pour un taux fédéral de 8 %, le taux de la nouvelle « Taxe de vente nationale » aurait varié de 12,8 % en Colombie-Britannique (8 % en Alberta puisque la province n'a pas de taxe de vente), à 14,1 % au Québec, et à 15,2 % en On-

Voir page 10 : Wilson



Le scandale a raison de Takeshita

TOKYO (AFP) — Le premier ministre japonais Noboru Takeshita a annoncé, ce matin, dans une conférence de presse, sa décision de démissionner dès que le budget 1989 aura été voté par la Diète (parlement).

M. Takeshita a présenté ses excuses au peuple japonais pour la grave crise créée par l'affaire Recruit et indiqué qu'il en assumait la responsabilité en tant que principal dirigeant du pays et du Parti libéral démocratique.

M. Takeshita, président du PLD est premier ministre depuis novembre 1987. Il a indiqué qu'il fera quand même la tournée dans divers pays du Sud-Est qui doit débuter en fin de semaine.

Selon des sources proches du gouvernement, le premier ministre a demandé à Masayoshi Ito, un ancien ministre des Affaires étrangères âgé de 75 ans, de prendre sa succession à la tête d'un gouvernement chargé de préparer une réforme de la vie politique japonaise et les élections sénatoriales de juillet prochain. M. Ito est pratiquement le seul haut dirigeant du PLD qui ne soit pas compromis dans le scandale.

Le départ du premier ministre est apparu aux dirigeants du PLD comme la seule issue pour sortir d'une impasse totale à la Diète où le boycott des partis d'opposition empêche l'adoption du budget près d'un mois après le début de l'année fiscale. Le Japon vit actuellement sur un budget provisoire qui expire le 20 mai.

La démission de M. Takeshita, qui a battu des records d'impopularité dans les sondages, est également destinée à préserver l'unité des rangs conservateurs, au pouvoir quasiment sans interruption depuis la fin de la guerre.

Les partis d'opposition mettent comme condition à la reprise des travaux parlementaires la comparution devant la Diète comme témoin assermenté de Yasuhiro Nakasone, premier ministre au moment des faits qui ont déclenché le scandale.

L'ultime proposition de compromis, une simple audition de M. Nakasone devant la commission des finances, avait été rejetée par l'opposition hier soir.

Mis au jour en juin 1988, le scandale Recruit met en cause des dizaines de personnalités japonaises, dont les principaux dirigeants du PLD, qui ont réalisé d'énormes plus values

Voir page 10 : Takeshita

SAUVER LE LIBAN



PHOTO JACQUES GRENIER

Plus de 1.500 personnes ont manifesté hier à Montréal pour la paix au Liban.

1,500 Montréalais disent leur solidarité

CLÉMENT TRUDEL

QUELQUE 1500 manifestants ont réclâmé hier à Montréal, pour le pays meurtri qu'est le Liban, la paix et le « retrait du Liban des forces armées non-libanaises ».

Le président de l'Union culturelle libanaise (Canada), Georges Karam, devait à la toute fin reconnaître les efforts diplomatiques consentis par le Canada, tendant à la solution d'un conflit

qui dure depuis 15 ans, mais il a surtout insisté pour que cet effort soit « proportionné à la catastrophe qui s'abat sur le Liban », car il s'agit présentement de s'opposer « à l'assassinat d'un pays et d'un peuple ».

Organisé par le comité Solidarité Canada-Liban, l'événement a donné lieu à des prises de position de plusieurs porte-parole, aux parcs ou aux rues, il est certain que ça prendra plus de ressources ici que dans l'Est. En terme de formation est au moins aussi grave », a précisé M. Lanoue.

De fait, le portrait socio-économique du Sud-Ouest tracé par le

Il ne faut pas toucher au «nonobstant», dit Ryan

Le rejet de Meech risque d'éroder le consensus canadien

Gilles Lesage
de notre bureau de Québec

LE GOUVERNEMENT ne doit pas toucher à la clause dérogatoire (non-obstant), ni remettre en cause le consensus linguistique établi par la loi 101, telle que modifiée par la loi 178 de décembre dernier. Aussi, les perspectives évoquées quant à des modifications à la clause dérogatoire sont « distantes », et il faudra réfléchir attentivement avant d'en arriver là.

Telle est la conviction que le ministre responsable de la politique linguistique du gouvernement Bourassa a fait valoir, hier, au cours d'une longue entrevue avec LE DEVOIR. Rencontrant la table éditoriale au journal même qu'il a dirigé pendant plus de quinze ans, M. Claude Ryan estime aussi que le rejet éventuel de l'accord du lac Meech sur la constitution risque d'éroder le consensus qui tient le pays ensemble. Cela est « extrêmement

EXCLUSIF

préoccupant » aux yeux du ministre, espérant qu'on y pensera ailleurs au Canada avant de toucher à cette entente.

M. Ryan se défend d'afficher une complaisance tardive envers la charte de la langue française. Ceux qui ont suivi son évolution depuis dix ans (alors qu'il était chef du Parti libéral du Québec) et le cheminement de ses idées, notamment les militants libéraux, savent très bien ce qui en est. Durant la campagne élec-

Voir page 10 : Ryan



L'AFFICHAGE INTÉRIEUR

Il y aura un règlement: ce sera «deux pour un»

Bernard Descôteaux

LA RÈGLE DU «deux pour un» sera appliquée pour définir la place qu'occupera le français dans l'affichage

commercial intérieur, a décidé hier le gouvernement Bourassa qui adoptera à cette fin un règlement.

Le ministre responsable du dossier linguistique, Claude Ryan, a obtenu hier soir l'accord de la députa-

Voir page 10 : Règlement

LES PRODUITS DANGEREUX Québec refuse d'accorder un budget pour l'enquête

Louis-Gilles Francoeur

LE CONSEIL du Trésor du Québec a refusé au Bureau d'audiences publiques sur l'Environnement (BAPE), le 14 mars dernier, le budget spécial qu'il réclamait pour mener à terme en 1989 les travaux de la commission d'enquête sur la gestion des produits dangereux, créée à la suite de l'incendie de Saint-Basile-le-Grand.

Dans sa décision écrite, obtenue par LE DEVOIR, le Trésor suggère plutôt au BAPE de s'en tenir à une seule tournée d'audiences au lieu des deux annoncées, de recourir au personnel et au budget régulier du ministère de l'Environnement lui-même en cause dans cette enquête et, au besoin, de « procéder à un ralentissement de ses activités » pour « autofinancer le coût de ce mandat spécial ».

Refusant d'en dire davantage, le

président du BAPE, M. Victor Goldbloom, a déclaré hier qu'il avait demandé une révision de cette décision au Conseil du Trésor et a dit espérer de « nouveaux développements ».

La « décision C.T. 170119 » indique au BAPE comment il devra « autofinancer » les travaux de sa commission d'enquête sur les déchets toxiques:

■ Le BAPE est autorisé à virer une somme de \$ 110,000, prévue pour le

Voir page 10 : Le BAPE

Le sud-ouest de Montréal est à l'agonie

30 % de sans-emploi, 25 % d'assistés sociaux et 20,000 emplois perdus en 20 ans

Isabelle Paré

UN TAUX de chômage qui atteint 30 %, deux fois plus d'assistés sociaux qu'ailleurs à Montréal, 20,000 emplois perdus en 20 ans et un revenu moyen de \$ 13,000 : c'est la situation qui sévit aujourd'hui dans le Sud-Ouest, une zone vouée à une mort lente si rien n'est fait rapidement.

Tel est le sombre diagnostic posé

hier par le Comité de relance de l'économie et de l'emploi du Sud-Ouest de Montréal (CREESOM) pour les quartiers Saint-Henri, Petite Bourgogne, Pointe Saint-Charles, Griffintown, Côte Saint-Paul et Ville Emard où vivent plus de 68,000 personnes. Six quartiers du Sud-Ouest de Montréal où, selon le président de ce comité, M. Roger Lanoue, des sommes au moins aussi importantes que les \$ 500 millions injectés dans la relance de l'Est devront être investies par les trois paliers de gouverne-

ment. « La situation est alarmante. L'avenir du Sud-Ouest de Montréal est plus incertain que jamais. En terme de réfection des infrastructures, qu'on pense au tunnel Wellington, que ça prendra plus de ressources ici que dans l'Est. En terme de formation est au moins aussi grave », a précisé M. Lanoue.

De fait, le portrait socio-économique du Sud-Ouest tracé par le

CREESOM, un comité formé de seize membres issus des milieux communautaires, patronaux, syndicaux et gouvernementaux, n'est pas rose. « L'ampleur de certains chiffres a dépassé toutes nos prévisions », a précisé M. Lanoue.

Ainsi, le rapport constate que :
■ 30 % de la population apte à travailler du Sud-Ouest ne travaille pas
■ le taux de chômage officiel y culmine à 16,2 %
■ le revenu moyen est de \$ 13,000
■ 21,328 emplois ont été perdus dans

le secteur est du canal Lachine depuis 1951

■ la population vivant de l'aide sociale est deux fois plus importante qu'ailleurs sur l'île de Montréal ; 25 % des résidents du Sud-Ouest en dépendent. Cette proportion grimpe à 35 % à Pointe Saint-Charles et Saint-Henri

■ le quart des familles sont monoparentales
■ 37 % de la population de plus de 15 ans n'a pas atteint le secondaire III,

Voir page 10 : Le Sud-Ouest

AUJOURD'HUI

Hydro-Québec:

un ombudsman
Les Québécois épaulés par un commissaire aux plaintes des usagers. Page 3

La fronde

croît en Chine
Les étudiants poursuivent leur combat pour démocratiser le régime. Page 5.

Pierre Fortier

tient son bout
Le ministre Fortier a répété à nouveau hier que la propriété des cabinets sera limitée à 20 % pour les institutions ou groupes financiers. Page 13

JEAN et LUCIE BÉDARD

UNE VIE DE FEMME INTRÉPIDE QUI
OSE INCARNER SA VÉRITÉ, SE BATTRE
POUR LA VIE JUSQU'À LA MORT
ET ATTEINDRE AU SOMMET
DE L'AMOUR

290 pages — 19,95\$

Stanké

Lévesque a été pris par surprise

Québec parle d'intrusion dans la juridiction des provinces

Bernard Descôteaux
de notre bureau de Québec

TRÈS SURPRIS par la décision du gouvernement fédéral de lever une taxe de vente dite nationale, le gouvernement Bourassa ne ferme pas complètement la porte à des discussions avec Ottawa sur ce sujet.

C'est ce qu'ont indiqué hier le premier ministre Bourassa et le ministre des Finances, Gérard-D. Lévesque, alors qu'ils commentaient la décision d'Ottawa de procéder unilatéralement pour établir cette taxe.

« Il n'est pas question pour le gou-

vernement québécois de céder sur sa compétence constitutionnelle mais il reste à voir quelle négociation on peut avoir avec le gouvernement fédéral », a déclaré M. Bourassa en début de soirée.

Des négociations étaient justement en cours, a ajouté de son côté M. Lévesque qui a dit ne pas partager l'avis du ministre fédéral des Finances, Michael Wilson, selon qui il n'y avait plus rien à faire avec les provinces.

M. Lévesque a été informé par la décision d'Ottawa hier matin par M. Wilson. C'est une façon plutôt étrange de procéder, surtout qu'il y a quelques jours une rencontre des mi-

nistres des Finances avait eu lieu, a dit M. Lévesque. À cette rencontre, on avait convenu de poursuivre chacun de son côté les analyses et de se revoir.

La décision d'Ottawa d'aller de l'avant constituera une intrusion dans un champ de compétence provinciale puisque il avait toujours été compris que les taxes de vente étaient du ressort des provinces. Toutefois, souligne M. Lévesque, on avait convenu entre provinces de voir si des accommodements n'étaient pas possible pour que les deux niveaux de gouvernement entrent ensemble dans ce champ de taxation.

Au cours des prochains jours, la question constitutionnelle sera revue et analysée par le ministre de la Justice, Gil Rémillard. Avant d'aller plus loin, il faut s'assurer qu'il n'y ait pas de doute quant à la compétence du Québec, note le ministre.

Le gouvernement vérifiera aussi au cours des prochains jours la nature des intentions du gouvernement fédéral, notamment pour voir s'il y a place à une négociation. Selon M. Lévesque, les propos que lui a tenus M. Wilson ne le portent pas à croire qu'Ottawa cherchait un moyen de faire pression sur les provinces pour qu'elles accélèrent la négociation.

Ottawa autorise la fusion Wardair-PTA

TORONTO (PC) — Il ne reste plus aucun obstacle à la fusion de Wardair et PWA Corp., ont fait savoir hier, les deux compagnies. En même temps, les consommateurs apprennent petit à petit quelles seront les conséquences d'un tel mariage.

La fusion doit être conclue vendredi.

Dès le mois d'août, on fusionnera les programmes qu'offrent aux voyageurs réguliers Wardair et Canadien International, propriété de PWA de Calgary, a indiqué au cours d'une interview le président de PWA, M. Rhys Eytton. Ces programmes permettront aux voyageurs inscrits d'accumuler des points en vue de futurs voyages.

L'Association des consommateurs du Canada et même le Bureau fédéral de la politique de la concurrence ont souligné que l'achat par PWA, au coût de \$ 248 millions, de Wardair, qui connaît certaines difficultés financières, réduira la concurrence dans le transport aérien. Air Canada et PWA, avec ses deux lignes aériennes, se partageront en effet tout le marché.

Mais, a encore dit M. Eytton au cours d'une conférence de presse, le marché demeurera compétitif

même si Wardair et Canadien International doivent ajuster leurs routes et leurs horaires de façon à éviter la duplication.

« Nous avons maintenant deux transporteurs, deux groupes à peu près de la même ampleur, c'est une situation idéale pour le consommateur... Un des transporteurs, Canadien, offrira des tarifs à rabais, tout au long de l'année. Nous n'avons jamais fait cela auparavant », a dit M. Eytton.

Les grandes lignes de la mise en marché de Wardair seront rendues publiques au cours des deux prochaines semaines, tout comme le programme de rationalisation de l'entreprise ainsi que des mises à pied.

En janvier, M. Max Ward, fondateur et président du conseil sortant de Wardair, avait dit qu'un tiers des 4,500 employés de la compagnie aérienne pouvaient perdre leur emploi.

La décision finale, a précisé M. Eytton, dépendra en partie de la pression que le budget fédéral de jeu exercera sur le porte-feuille du consommateur.

Il serait étonnant que les tarifs augmentent cette année, a-t-il aussi dit, mais une hausse des prix du pétrole soulève des inquiétudes.

SUITES DE LA PREMIERE PAGE

Wilson

tario. (Les taxes provinciales varient actuellement de zéro en Alberta à 12 % à Terre-Neuve, 11 % au Nouveau-Brunswick, 10 % en Nouvelle-Écosse et à l'Île du Prince-Édouard, 9 % au Québec, 8 % en Ontario, 7 % au Manitoba et en Saskatchewan et 6 % en Colombie-Britannique).

L'absence d'un accord entre Ottawa et les provinces signifie que les deux taxes vont se cumuler et que le supplément sur le prix affiché des produits déjà assujettis à la taxe de vente provinciale ira jusqu'à 17 ou 18 % au Québec.

Les négociations avec les provinces accouchent sur trois points : ■ Ottawa voulait une seule assiette fiscale sur la taxe de vente nationale ce qui empêchait les provinces d'avoir quelques exemptions en faveur de certains secteurs industriels : par exemple, au Québec, les chaussures et le meuble sont exemptés de taxe de vente ;

■ l'extension de la taxe aux services financiers et à toutes sortes de services privés comme les leçons de musique pour les enfants ou les frais d'avocat, de même qu'au logement, ne plaisaient pas aux provinces, surtout au Québec qui se prépare à des élections. Les institutions financières ont calculé par exemple qu'une taxe de 8 % leur coûterait \$ 1,4 milliard, une facture qu'elles refileront aux consommateurs ; dans le domaine de la restauration et des services alimentaires, la taxe fédérale ajoutera plus d'un milliard et demi de dollars au budget d'alimentation des Canadiens ;

■ enfin Ottawa veut augmenter de façon importante le crédit d'impôt remboursable aux familles dans le besoin pour compenser l'augmentation de leur facture de nourriture et de logement. Les provinces jugent qu'Ottawa s'imisce dangereusement dans leur champ de la politique sociale.

Le représentant de la Fédération de l'entreprise indépendante, Michel Décarie, a protesté dès hier soir, affirmant au DEVOIR que la décision d'Ottawa d'agir seul « constitue le pire scénario : la bureaucratie va doubler et les petits commerçants en particulier vont devoir collecter deux taxes et remplir deux séries de rapports ».

De plus, les provinces conservant des assiettes différentes du gouvernement fédéral, un même commerçant québécois devra par exemple appliquer deux taxes sur un réfrigérateur, mais une seule sur son entrepren et sa réparation ; une seule taxe (fédérale) sur un meuble de salon mais deux taxes sur la télévision, etc.

Dans son Livre blanc de juin 1987, Michael Wilson reconnaissait « qu'une taxe de vente nationale serait le système le plus simple possible pour les assujettis. Il n'y aurait qu'une seule assiette fiscale, une seule déclaration à produire par période et une seule administration à affronter... Avec un seul régime, les coûts d'observation seraient sensiblement réduits ».

Michel Décarie estime d'ailleurs que la décision de Michael Wilson « va provoquer à travers le pays un tollé supérieur à celui qui a accueilli le projet de réforme fiscale d'Edgar Benson en 1971 » et sa Fédération de l'entreprise indépendante espère qu'Ottawa et les provinces vont réviser leur position.

« Je n'ai plus le temps d'attendre, a pourtant dit le ministre des Finances hier. Il s'agit d'une réforme complexe qu'il faudra plus d'un an à mettre en place, et la seule date réaliste d'entrée en vigueur reste le 1er janvier 1991 ».

Les provinces risquent de leur côté d'être obligées de reculer et de renoncer à un ou deux points de pourcentage de leur taxe de vente si elles ne veulent pas surcharger leurs consommateurs. À l'inverse du coup de force de Maurice Duplessis, le gouvernement de Brian Mulroney envahit en quelque sorte le champ fiscal des provinces et les oblige à reculer, ou le consommateur se retrouvera pris entre les deux bureaucraties.

Ed Broadbent a d'ailleurs rappelé hier que pendant la campagne électorale, le président du comité des Finances de la chambre des Communes, Don Blenkinsop, a prédit que la nouvelle taxe universelle de vente pourrait produire \$ 10 milliards de plus que la taxe actuellement prélevée par Ottawa.

La taxe universelle a soulevé le tollé de plusieurs associations professionnelles d'avocats, de dentistes, de courtiers en bourse, de constructeurs de maisons, et bien sûr des banques, des compagnies de fiducie et

des compagnies d'assurances

Les plus grandes protestations viennent cependant de l'industrie de la restauration. Les Canadiens consomment en effet 36 % de leur budget alimentaire à l'extérieur de la maison. C'est un marché de \$ 22,5 milliards sur lequel, au Québec par exemple, on imposera deux taxes totalisant 17 ou 18 % : le poulet rôti, le sac de pop-corn au cinéma, le sandwich acheté à la cafétéria de l'école et la pizza livrée à la maison feront ainsi face à une double taxation !

Quant aux Albertains, qui ne paient aucune taxe de vente, ils vont se retrouver du jour au lendemain avec une taxe de huit ou neuf pour cent. Les protestations sont telles que certains députés conservateurs de l'Alberta songent à voter contre le gouvernement Mulroney, au risque de se faire exclure des rangs du parti.

Le BAPE

traitement de son personnel, vers deux autres postes budgétaires susceptibles de couvrir le début des travaux de la commission. Ce virement de \$ 110,000 s'applique aux dépenses encourues avant la fin de l'année budgétaire, soit avant le 31 mars.

■ Pour les dépenses de l'exercice financier 1989-90, le Trésor « indique » au ministre de l'Environnement de revoir « certains volets du mandat du groupe de travail » (la commission) pour limiter ses dépenses. Le Trésor pointe notamment la cible des coupures : « le volet consultation (publique) notamment pouvant être limité à une seule tournée au niveau provincial ou encore à la tenue d'audiences dans quelques grands centres urbains importants ». Le BAPE procède toujours avec deux séries d'audiences : une, qui permet aux citoyens de questionner promoteurs et fonctionnaires, et l'autre pour recueillir des mémoires.

■ Le Conseil du Trésor demande aussi au BAPE, un organisme quasi-judiciaire indépendant du ministère, de réaliser « en collaboration avec le ministère » les deux principaux volets de son mandat, soit l'évaluation des techniques d'élimination de déchets dangereux et la procédure de choix des sites d'élimination. C'est le ministère, indique le Trésor, qui devrait effectuer ces études pour le compte de la commission « à partir des ressources spécialisées dont celui-ci dispose déjà, notamment celles allouées dans le cadre du Plan d'action pour assurer la sécurité environnementale ».

■ Le Trésor demande aussi au BAPE d'« aviser le ministère » de limiter à \$ 600,000 les dépenses et les ressources consacrées à la commission. Une compression de budget vivement ressentie dans un ministère assujéti à un régime-minceur de façon chronique.

M. Jocelyn Dumas, l'attaché de presse du ministre Daniel Johnson, a précisé que le Trésor n'avait autorisé aucun virement de fonds supplémentaire aux \$ 110,000 consentis en mars. Le Conseil du Trésor, a-t-il dit, attend toujours les nouvelles demandes de M. Goldbloom pour réexaminer le dossier.

M. Goldbloom, a poursuivi M. Dumas, a demandé une révision de cette décision au début d'avril. « À la lumière de ce qu'il va présenter (comme budget), il y aura des discussions avec le Secrétaire du Conseil ».

Quant à la ministre de l'Environnement, Mme Bacon, il a été impossible de la rejoindre hier en raison de son absence du ministère.

La semaine dernière, Mme Bacon a commenté le retard du BAPE dans son enquête sur la gestion des toxiques en rejetant la faiblesse des moyens accordés au BAPE sur le peu d'empressément de son président à défendre son dossier.

« On lui a demandé, dit-elle dans une entrevue recueillie par CKAC, de se présenter au Conseil du Trésor pour défendre son dossier. Il ne l'a pas fait. Il est un président d'organisme. Il peut aller au Trésor lui-même. Le Trésor lui a garanti un montant de \$ 110,000. Il en voulait \$ 200,000. On lui a dit quand vous avez dépensé les \$ 110,000, vous reviendrez nous voir. Ce qui doit être fait par tous les organismes ».

Le président du BAPE a ainsi expliqué son absence au Conseil du Trésor.

« Il y a eu un petit malentendu. Je n'ai pas refusé d'aller au Trésor. Je n'avais pas compris la situation », a expliqué M. Goldbloom.

Ce dernier affirme que les renseignements contenus dans la décision du Conseil du Trésor sont « périmés ».

Il a refusé de commenter la décision du Trésor de faire financer sa commission à même les fonds du ministère mis-en-cause dans le dossier des toxiques.

Le Bureau d'audience, a-t-il dit, « attend d'autres développements » du côté du Trésor dans un avenir qu'il n'a pas précisé. M. Goldbloom

ajoute que le nouvel échéancier de la commission, qui doit remettre son rapport en septembre, sera annoncé prochainement.

L'ex-ministre de l'Environnement, M. Clifford Lincoln, a annoncé l'enquête sur la gestion des déchets dangereux deux mois après l'incendie de Saint-Basile, soit au début de novembre. Ce n'est qu'à la mi-décembre qu'il a fait parvenir au BAPE un mandat formel, publié dans la Gazette officielle comme l'exige la loi. Le rapport, qui devait être remis en décembre prochain, devra - en tout ou en partie, on ne sait - être remis en septembre, révélait le président du BAPE la semaine dernière.

Ryan

torale de 1981, il a été frappé, blessé même, par des électeurs lui disant : Votre parti défend bien les droits des anglophones, mais qu'en est-il de ceux des francophones ? De sa réflexion est sorti son message de septembre 1981 au Conseil général du PLQ : il contient tous les éléments qu'il défend depuis lors. C'est aussi ce qui l'a amené à voter en faveur de la motion du gouvernement péquiste, à l'Assemblée nationale, sur les prérogatives de l'Assemblée en matière linguistique et constitutionnelle. Dès 81, donc, il disait que le français devait être la langue commune des Québécois, avec une reconnaissance « raisonnable » de la minorité anglophone, mais sans retour au parallélisme juridique dont certains rêvent encore pour tout le monde.

Le ministre estime que son attachement aux droits de la minorité n'a pas diminué pour autant mais, définis de manière raisonnable, ils ne doivent pas être érigés en absolu. C'est là la grosse différence de perspective, qui tient compte du contexte concret et de ce qui est raisonnablement possible. Ainsi, au sujet de l'affichage commercial extérieur, il est toujours en faveur de l'équité et du respect de la dignité humaine. « Mais quand on veut m'embarquer dans une querelle de principe à propos de l'affichage extérieur, je n'embarque pas là-dedans », dit-il, avec calme et fermeté.

M. Ryan croit toujours à l'aménagement de rapports corrects entre la majorité et la minorité québécoise. Et il donne comme preuves ce qu'il a fait depuis décembre 1985 aux deux ministères qu'il dirige. Par exemple, le poste de sous-ministre associé de foi protestante était resté vacant pendant des années sous le PQ ; il a reçu des candidatures de premier plan, ce qui n'aurait pas été le cas si l'atmosphère avait été si mauvaise que certains le prétendent. De même, les rapports avec les collèges et les universités, notamment McGill, se font dans un climat correct et de respect mutuel. D'autres indices : les bulletins, avis et résultats d'examinés aux anglophones sont rédigés dans les deux langues.

Ces ajustements et d'autres font dire à M. Ryan que « les médias ont grossi hors de toute proportion la question de l'affichage extérieur ». Il veut quant à lui situer le problème dans une perspective plus large et dans un contexte qui suscite des accommodements raisonnables avec la communauté anglophone. Il y a un problème très important : deux forces collectives se sont affrontées au cours des derniers mois, et la majorité exprimé sa volonté pour tous, par des moyens légitimes et légaux qu'il faut accepter. La minorité peut essayer de modifier le processus démocratique et le débat public, y compris sur le plan électoral, mais on ne peut le reprendre à zéro à chaque fois. On ne peut toujours recommencer à la case départ, insiste M. Ryan, pour qui ce travers fut une grosse faiblesse au cours des années récentes et une source d'insécurité auprès de la population.

Au sujet de la loi 178, le ministre responsable estime que ce serait du masochisme que de refaire un débat à peine conclu. Au contraire, il indique que sa décision de maintenir l'affichage unilingue français pour les grandes surfaces et les franchisés a eu un effet apaisant à travers le Québec. Il en est fort heureux.

Mais comment réintégrer les anglophones au PLQ, les anciens ministres au sein du cabinet ? M. Ryan se fait laconique : Il faut appliquer la loi et les décisions prises, tout en continuant de rechercher des moyens raisonnables pour satisfaire les anglophones. Mais pas au point de remettre en cause les décisions, sinon on irait de Charybde en Scylla. Et ça ce n'est pas bon, dit le ministre.

Que pense-t-il de modifications éventuelles visant à limiter à trois ans l'utilisation de la clause nonobstant qui, au surplus, devrait être approuvée par les deux tiers des députés ? Ces perspectives sont distantes, répond-il sans ambages, il faudrait y réfléchir très attentivement. Même si M. Bourassa fait mine de jongler avec de tels projets, M. Ryan préfère évoquer l'attachement très clair du gouvernement à cette clause essentielle. Ce qui n'empêche évidemment personne de discuter de ses modali-

tés. Il explique même ainsi les hypothèses lancées par le premier ministre, à la suite de tractations avec un ancien ministre, M. Clifford Lincoln : M. Bourassa ne veut pas que le débat s'enferme dans des considérations doctrinaires et, pour lui, c'est une façon d'alimenter le débat public. D'autant que tout cela est hypothétique et ne pourra être discuté que dans une autre phase constitutionnelle, après le lac Meech.

M. Ryan reconnaît que, même dans le comté d'Argenteuil, qu'il représente à Québec depuis 10 ans cette semaine, la loi 178 a soulevé des réactions très dures parmi la minorité anglophone (environ 15%), ce qu'il comprend et respecte. Pour ces anglophones, le gouvernement n'a pas respecté son engagement électoral quant à l'affichage bilingue. Même s'il n'en a pas lui-même parié en campagne de 1985, il est solidaire et accepte le blâme pour ce bris qui a soulevé des réactions d'une ampleur imprévue. Il y a là un problème réel. Le gouvernement ne peut revenir en arrière, mais des explications s'imposent. Certaines porteront fruits avant les élections, d'autres après, croit le ministre. Au total, il reste convaincu que le gouvernement et le PLQ traitent la minorité anglophone avec infiniment plus de respect et de responsabilité que le PQ, et cela sera à nouveau reconnu, le moment venu.

D'autre part, M. Ryan juge peu encourageants qui arrivent d'ailleurs au Canada. Mais il ne s'en fait pas pour autant. Il y un an et demi, déjà, il avait prévu cette éventualité : dès le lendemain d'un échec, le Québec ne devrait pas partir en peur mais reprendre l'examen de solutions qui pourraient être acceptables aux partenaires. Ce qui le préoccupe, en fait, chaque fois qu'il y a un tel échec, c'est ceci : la substance même du consensus du pays qui nous tient ensemble risque de s'éroder. Il souhaite qu'on y pense aussi ailleurs au Canada. Quelles que soient les structures, il faut vouloir vivre ensemble et promouvoir l'essentielle volonté de convivance.

Demain, dans LE DEVOIR, M. Ryan dresse un bilan sommaire de son premier mandat à la tête des ministères de l'Éducation, de l'enseignement supérieur et de la Science.

Le Sud-Ouest

comparativement à 26 % pour l'ensemble de Montréal

■ L'espérance de vie dans le Sud-Ouest est de 60 ans, 10 ans de moins qu'à Westmount

■ La pauvreté entraîne un taux de mortalité infantile plus élevé à Saint-Henri et les bébés y naissent plus petits

■ Dans Saint-Henri et la Petite Bourgogne, la hausse de la valeur immobilière résidentielle est de 25 % à 60 % plus élevée qu'ailleurs à Montréal

■ De 1971 à 1986, la population a chuté de près de 29 %, malgré le peuplement de la « nouvelle » Petite Bourgogne

Bref, un portrait peu reluisant que de nouvelles données socio-économiques viennent assombrir. « La récession des années '80 n'a pas aidé à améliorer la situation », a précisé M. Lanoué. Une nouvelle saignée menace de s'ajouter aux licenciements collectifs effectués par les compagnies Simmons et Coleco qui ont provoqué la mise sur pied de comités d'urgence. La vente de O'Keefe à Molson pourrait entraîner 525 nouvelles mises à pied. Plus encore, l'avenir incertain des ateliers du CN et de Via Rail fait craindre 2,615 autres pertes d'emplois.

Aussi, certaines priorités d'intervention s'imposent d'ores et déjà, a précisé le président du CREESOM. Le lifting proposé au Sud-Ouest devra s'attaquer prioritairement :

- à l'employabilité
 - à la modernisation des infrastructures
 - à l'aménagement du territoire
 - au maintien des emplois existants
 - à la préservation et la mise en valeur des zones industrielles
 - à la préservation du secteur manufacturier dominant
 - aux besoins des anciens résidents
- Contrairement à l'Est de Montréal, dont la relance était axée principalement sur la grande entreprise et l'emploi, la relance du Sud-Ouest sera autant sociale qu'économique, a insisté M. Lanoué. Les acteurs du milieu communautaire seront appelés à participer aux consultations qu'entreprendra le CREESOM d'ici l'automne pour élaborer son plan de relance. Des recommandations doivent être livrées en septembre.
- « Le besoin d'une relance est ressenti à tous les niveaux : chez les citoyens, dans les milieux industriels, chez les commerçants et les élus et dans les groupes communautaires. Le Sud-Ouest ne doit plus être un boulet pour Montréal, mais un moteur économique pour la région et la province », a souligné M. Lanoué.
- D'ailleurs, a-t-il poursuivi, la proximité du Port de Montréal, de l'A-

dapport et de grands axes routiers sont les bases sur lesquelles devra se consolider l'économie du secteur. Depuis 1981, 860 entreprises sont nées ou venues s'installer dans le Sud-Ouest, créant 7,634 emplois.

Chose certaine, la relance ne pourra se faire sans la participation des trois paliers de gouvernement à une structure continue et stable de concertation, a insisté le président du CREESOM.

Règlement

tion libérale pour aller de l'avant avec ce règlement qui contiendra toutefois une certaine dose de souplesse.

Cette décision des députés vient mettre fin à plusieurs mois de tergiversations du gouvernement libéral qui hésitait à adopter un tel règlement. Plusieurs au gouvernement croyaient que pour définir la notion de « nette prédominance » du français qu'on retrouve dans la loi 178, une simple directive suffisait. Ceux-là disaient que la chose tombait sous le sens tandis que d'autres, dont M. Ryan, préféraient que les choses soient claires.

Ce règlement qui fera l'objet d'une pré-publication de 60 jours dans la Gazette officielle indiquera essentiellement deux choses. Tout d'abord que pour qu'il y ait nette prédominance le français aura un impact visuel nettement plus grand. Puis que le français sera réputé avoir un impact visuel plus grand lorsque le rapport sera de deux pour un en faveur du français.

Le ministre Ryan n'a pas voulu donner hier d'indication sur la teneur même du règlement si ce n'est qu'il s'agira bien d'un règlement et que par le fait même il aura une valeur coercitive. Il en a été d'autant plus réjoui que hier soir personne n'a réussi à faire modifier son projet.

Le ministre de l'Énergie, John Ciaccia, est celui qui a révélé aux journalistes les grandes lignes de ce règlement. Même s'il n'avait pas le sourire, il a dit qu'il pouvait fort bien s'accommoder du règlement dans la mesure où la règle du deux pour un serait plutôt de nature indicative que coercitive et qu'il y aurait une certaine souplesse dans l'application du règlement.

M. Ciaccia était de ceux qui auraient préféré une directive car plus souple. L'ancien ministre Clifford Lincoln qui a voté contre la loi 178 a refusé hier de faire tout commentaire.

Le règlement ne sera en vigueur qu'une fois la période de pré-publication terminée. Selon les réactions, le gouvernement pourrait alors y apporter des modifications. Rappelons que ce règlement ne s'appliquera qu'aux commerçants indépendants qui ont moins de 50 employés. Ceux-là seuls peuvent en vertu de la loi 178 faire un affichage commercial bilingue à l'intérieur de leurs établissements.

Le Liban

veulent tuer le Liban, il faut qu'ils nous tuent aussi » ; Gaston Miron a lu un poème de Bernard Antoun (Québécois d'origine libanaise) et affirmé « tuer un peuple, c'est priver l'humanité d'une expression différenciée d'elle-même ». Jean-Louis Roux, Michèle Lalonde et André Roy (président de l'Union des Écrivains), de même que le président de l'Union des Artistes, Serge Turgeon, ont proclamé leur solidarité avec les populations civiles qui souffrent des bombardements, à Beyrouth. M. Turgeon s'est adressé particulièrement aux créateurs libanais, leur disant de ne pas désespérer : « c'est par vous que se rapaillera le pays déchiré ». L'éditrice de la Tribune Juive du Canada, Mme Benesty-Sroka, a lu sous les applaudissements son dernier éditorial où elle réclame d'Ottawa qu'il fasse pression sur l'URSS pour que cesse le « surarmement de la Syrie », et où elle exige « le retrait de toutes les troupes étrangères » de ce pays, ce qui comprend les forces israéliennes qui ont constitué une « zone de sécurité » au Sud-Liban.

De divers horizons politiques se sont aussi multipliés les appuis. La ministre québécoise des Communautés culturelles, Mme Violette Trépanier, dans une brève allocution, a souhaité « que la paix soit rétablie en sol libanais » tandis que Allan Khoury, député d'Hochelaga-Maisonneuve aux Communes, rappelait les \$500 000 déjà versés par Ottawa à la

Croix-Rouge, pour que soient dispensés les secours aux victimes de bombardements, et les actions entamées, au niveau diplomatique, pour persuader les parties d'en venir à une solution négociée. Un agent d'immigration a été dépêché spécialement à Chypre pour que ne soient pas compromises les candidatures de Libanais désireux d'émigrer au Canada.

Du Parti libéral du Canada, Paul Martin était notamment présent, pour clamer que « le génocide n'est pas acceptable » et pour suggérer que ce meeting du parc Jeanne-Mance fasse boule de neige et soit le déclencheur de multiples « appuis au peuple du Liban ». Du Rassemblement des citoyens de Montréal, André Berthelot (président de l'Assemblée du conseil de ville de Montréal) souligna que l'heure n'était plus à tergiverser ni à jouer à l'autruche, que le 20e siècle a plus que sa part de barbarie : « Sauvons le Liban ».

Composée très largement de Libanais vivant au Québec, de tous âges et de toutes conditions, la manifestation a aussi attiré bon nombre de citoyens désireux de marquer leur appui aux campagnes destinées à obtenir un cessez-le-feu au Liban et à laisser les Libanais régler entre eux leurs problèmes « qui ne sont pas minces », de dire Jean-Louis Roux. L'animatrice, Cécile Gédéon-Kandalaft, a noté, au nom des Libanais vivant au Québec, la « générosité du peuple québécois auquel nous sommes fiers d'appartenir ». Le président de la SSJB de Montréal, Jean Dorion, indiquait que la manifestation devrait aider « ceux qui parlent en notre nom » à « quitter leur attitude de passivité » et rappelait que l'histoire est parfois témoin de « retournements imprévisibles », ce qui devrait porter le Québec, un « petit peuple », à se montrer particulièrement sensible au sort que subit cet autre « petit peuple » qu'est le Liban.

Face au podium où montaient les intervenants, il y avait André Simard-Bourassa, femme du premier ministre québécois, et Lucie Pépin, ex-député libérale d'Outremont à Ottawa et bien d'autres acteurs de la scène politique. Les organisateurs ont aussi signalé que des leaders syndicaux et de multiples membres de la colonie artistique s'étaient excusés de ne pouvoir être là en personne. À l'hymne national libanais, peu avant l'ajournement de la manifestation, a succédé un timide « O Canada », repris par quelques personnes, puis une fillette tenant une cage contenant une colombe blanche empailée à l'ancêtre : « paix au Liban ».

Takeshita

boursiers sur la revente d'action Recruit-Cosmos, une filiale du holding Recruit Co.

M. Takeshita a reçu personnellement 200 millions de yen de Recruit. Le premier ministre avait aussi reconnu, il y a 10 jours, que certaines des contributions politiques effectuées par la société Recruit étaient illégales.

La société Recruit Cosmos, un vaste conglomérat financier, a multiplié les faveurs aux dirigeants politiques, sous forme de vente d'actions à des conditions très favorables avant leur mise en circulation en bourse. Des sommes d'argent considérables ont ainsi transité entre des cercles financiers et le pouvoir gouvernemental.

L'enquête judiciaire qui se déroule parallèlement à la crise politique a déjà conduit, hors des milieux politiques, à l'arrestation et à l'inculpation de 13 personnes pour corruption, dont trois anciens ministres et un ancien dirigeant du géant des communications japonais NTT.

La justice poursuit son enquête pour déterminer si des poursuites à l'encontre des responsables politiques japonais sont possibles.

La cote de popularité du premier ministre japonais avait récemment enregistré une chute historique, tombant à 3,9 %. Il s'agissait là du niveau de popularité jamais enregistré par un chef de gouvernement japonais. Selon la maison de sondage Kyodo, deux personnes sur cinq avaient dit ne plus pouvoir faire confiance à M. Takeshita.

Par ailleurs, la Bourse de Tokyo s'est vivement redressée, ce matin à la suite de la décision de démissionner du premier ministre japonais.

L'indice Nikkei, qui avait terminé sur un net repli de 223,89 yen, lundi en clôture, a gagné au cours des quinze premières minutes de cotation 212,32 yen, pour s'établir à 33.018,24 yen.